



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 05-2024 - Reconstruction de la station
d'épuration de Pully - Etudes de projet -
Crédit demandé CHF 9'007'000.00**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad'hoc s'est réunie le 08.04.2024 de 18h30 à 20h10, à la salle de conférence de la Damataire, pour examiner le préavis susmentionné et vous faire part de ses recommandations. Une visite préalable de la STEP a été organisée par la DTSI à 17h30.

La Commission était composée, outre la soussignée, de Madame Gabriela Bejan, et de Messieurs Gérald Cuche (en remplacement de Mme Karine Hirsch-Lorenz), Tristan Gratier, Daniel Hammer, Thomas J'Espere, Yassin Nour, Jean-Marc Pasche et Bertrand Yersin.

La Municipalité, Direction des travaux et des service industriels (DTSI) était représentée par Messieurs Marc Zolliker, Conseiller municipal, Thierry Lassueur, Chef de service, Cédric Henry, Chef d'exploitation de la STEP, et de Madame Solène Gomez, Cheffe de projet.

Au nom de la Commission, un grand merci doit être adressé à toutes ces personnes pour leur présentation en préambule, ainsi que pour leurs nombreuses et précises réponses apportées aux questions des commissaires. La qualité des documents fournis tant en clarté qu'en précision est relevée.

Dans sa séance du 26 mars 2024, la Commission des finances a émis un préavis financier positif à l'unanimité. Ceci après trois longues séances de discussions très engagées qui ont permis de clarifier les coûts globaux, la relations entre ces coûts globaux et ceux des études et projets, et les critères financiers de choix entre la variante "Pully" et la variante "Lausanne"

Au terme de cette séance du 8 avril 2024, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis 05-2024.

Présentation par la DTSI

La nécessité de reconstruire la STEP s'impose en raison de son âge et des normes en vigueur (traitement des micropolluants). Trois volets composent ce projet : technique (reconstruction), institutionnel (partenariat) et aménagement (plan d'affectation).

Le préavis actuel présente les résultats des études d'avant-projet votées par le Conseil communal en 2020 (crédit de CHF 1'445'000.00).

Parmi les principaux changements, on peut mentionner la taille du bassin de rétention qui est bien plus importante, la maximisation de la production d'énergie et sa réutilisation, le rejet des eaux au lac (à 230 m des rives et 25 m de profondeur) et non dans la Paudèze, la création d'une association intercommunale (actuellement une entente), l'accueil du public avec un espace pédagogique et l'augmentation du parking (environ 20 places).

Le choix de la variante Pully est privilégié car les travaux seront limités à la parcelle actuelle de la STEP et ne s'étendront pas jusqu'à Lausanne par la route du lac, donc moins impactants.

Pour la variante Vidy, son réseau est déjà surchargé (notamment en cas de fortes averses, les déversements sont importants et ils le seraient encore plus et directement au lac sans traitement préalable). De plus, la STEP devra de toute façon conserver bassin de rétention agrandi, station de pompage, etc.

Le montant du crédit d'études est de 9 mio, la charge effective pour Pully sera de 6.3 mio une fois les subventions et participation des autres communes déduites.

La Commission des finances a demandé une mise à jour détaillée du comparatif entre Pully et Vidy. Si les investissements initiaux sont plus importants à Pully, les charges d'exploitation seront moins chères à Pully sur le long terme. De plus, les normes environnementales (micropolluants, azote) sont prévues dans la variante Pully, alors que Vidy ne les a pas prévues dans ses travaux actuels et devra les réaliser, ce qui augmentera les coûts. Lausanne devra augmenter les capacités de son réseau si Pully s'y raccorde et ces coûts non plus ne sont pas encore connus. Les délais (2035 selon OEaux) seraient dépassés en se raccordant à Lausanne et ce dépassement de délai empêcherait Pully de toucher les subventions.

Pour la variante Pully, le pouvoir décisionnel est conservé. Elle a par ailleurs été également validée par les Municipalités de Paudex et Belmont-sur-Lausanne.

Il est rappelé que nous payons actuellement une taxe sur les micropolluants, charge dont nous serons libérés une fois la STEP reconstruite.

Des fourchettes ont été calculées pour les 2 variantes. La variante Vidy serait plus avantageuse si tous les voyants étaient au vert ce qui semble optimiste, voire irréaliste.

Un commissaire s'interroge sur la durée (jusqu'à la réalisation) et les risques d'obsolescence des technologies retenues. La Municipalité informe que c'est finalement en fonction des normes environnementales imposées que les technologies utilisées doivent s'adapter. Le but de l'avant-projet était d'identifier et évaluer les meilleures technologies à utiliser. Les délais pour toucher les subventions courent (2034) et attendre encore des années les innovations technologiques mettrait en danger l'obtention de ces subventions.

Un commissaire s'interroge sur le calendrier et notamment sur la durée de certaines étapes, comme les études d'exécution alors que les études ont été faites. La Municipalité précise que pendant les travaux d'installation des traitements provisoires, les études d'exécution seront réalisées, mais qu'elles dépendent aussi de ce que va imposer le Canton. Les travaux d'installation sont des travaux lourds à lancer et il faut aussi tenir compte de délais de livraisons très longs pour certains éléments.

Un commissaire s'interroge sur les études d'impact, notamment parce que cette infrastructure est située en pleine ville, contrairement aux autres communes et qu'il y a des risques d'oppositions.

La Municipalité précise que :

- les études préliminaires ont été faites et présentées au Canton et des études d'impact plus détaillées sont prévues dans le cadre de ce préavis et du crédit d'ouvrage ;
- le réseau dépend de la STEP et il faudrait donc modifier tout le réseau si cette STEP ne se faisait pas ;
- s'imaginer que le choix de Vidy permettrait de ne plus rien avoir à Pully est erroné car il faut conserver des infrastructures relativement importantes, comme des bassins de rétention pour traitement, les eaux brutes ne pouvant pas être envoyées telles quelles à Vidy ;
- les études d'impact sur l'environnement ont permis de vérifier qu'au niveau de l'agglomération et de la pollution du lac, les effets seront minimisés en construisant la STEP à Pully, ce qui est positif pour les usagers du lac ;
- les travaux permettront de ne plus avoir aucune odeur, contrairement aux éventuelles légères odeurs aujourd'hui ;
- les riverains seront consultés aux différentes échéances pour convaincre la population qu'elle n'a rien à craindre de cette nouvelle STEP et la rassurer (bruit, odeurs, nuisances, qualité des eaux de baignade et les avantages).

Un commissaire relève que la comparaison Pully - Vidy penche en faveur de Pully, dont les coûts des travaux sont très détaillés et précis, alors qu'énormément d'éléments financiers, de timing et de gouvernance ne sont pas connus pour la variante Vidy.

Un commissaire s'interroge sur la gestion des déchets (liquides ou solides), qui devrait être concentrée, alors qu'il y a une step dans chaque commune avoisinante, ce qui est onéreux pour chacune d'elle.

La Municipalité précise qu'à l'époque des premières études le Canton avait une vision de concentration des steps en un seul lieu, mais est revenu en arrière, la répartition étant plus appropriée en termes de traitement et de qualité des eaux finales déversée dans le Léman. Il est précisé que la décentralisation est de plus en plus d'actualité comme pour la production d'énergie par exemple.

La question du chauffage à distance (CAD) et de sa localisation est posée. La Municipalité renvoie à la communication conjointe faite par les SIL et Pully relative à la signature d'une convention de partenariat à ce sujet et dont la station de pompage-chauffage pourrait se situer sous le parking de la piscine. La Municipalité précise encore que la STEP avec la récupération de la chaleur des eaux usées pourrait devenir un apport du CAD pour alimenter environ 400 ménages. Si elle était localisée à la STEP, le calendrier renverrait à un horizon 2035, donc hors subventions, etc. Des choix ont donc dû être faits.

Des questions sur certains aspects financiers sont posées, les réponses ayant été largement données à la Cofin et à cette Commission, elles ne sont pas reprises dans ce rapport.

Examen du préavis chapitre par chapitre

La Municipalité précise que le Canton a exigé de Pully une réflexion globale sur les bords du lac, d'où l'opportunité qui a été saisie d'agrandir le parking de la STEP d'une vingtaine de places pour dégager des espaces en bord du lac.

Durant les travaux, la qualité des rejets ne sera pas aussi optimale d'où la conduite de rejet au lac qui sera aménagée avant travaux. Pour comparer avec la conduite de rejet au lac de Vidy, les analyses effectuées sur Vidy ne voient pas de différence entre avant et pendant les travaux. Si le Canton exige des normes bien plus élevées, pour une qualité des rejets similaire à aujourd'hui, les coûts seront bien plus élevés et ont été intégrés dans la

fourchette haute envisagée des coûts. Mais le Canton n'a toujours pas précisé ses exigences. Les divers et imprévus tiennent compte du scénario le plus exigeant.

L'archivage de la sculpture d'André Gigon sera photographique pour les archives communales, l'œuvre ayant été proposée aux héritiers. Des solutions de scannage, reproduction en plus petit, etc sont à l'étude.

Les Municipalités de Paudex et Belmont ont préavisé en faveur de la STEP sur Pully, au-delà des aspects financiers, pour la question de la gouvernance et les aspects environnementaux. A Vidy, une seule personne représenterait toutes les communes raccordées.

La Municipalité insiste que, parmi les variables d'incertitudes, celles concernant Vidy sont très importantes et ont largement fait pencher en faveur d'un maintien à Pully. Les seules incertitudes de Pully concernent le traitement provisoire et la taille du bassin de rétention.

La Municipalité précise que la composition de l'Association intercommunale reste encore à préciser, notamment sa présidence et son Comité de direction. Si un des conseils communaux de Paudex ou Belmont venait à ne pas valider le projet, le modèle de contrat de prestation est l'alternative envisageable pour la commune non partenaire. A ce stade des études, les autres communes doivent les financer dans le cadre de l'Entente intercommunale qui gère la STEP.

Comme la Commune de Pully est boursière, elle doit demander l'intégralité des coûts dans ce préavis et ensuite les autres communes verseront leur part telle que prévue (77% Pully, 15% Belmont, 8% Paudex).

Un commissaire interroge sur le traitement de polluants tels les microplastiques. La Municipalité répond qu'ils seront mieux traités, mais qu'il n'y pas encore d'exigences légales en la matière. Il serait possible de faire mieux en termes de dépollution des eaux, mais ce serait alors plus cher. Ces problématiques pourraient être attaquées à la source, soit sous l'angle de l'émission, comme pour d'autres polluants.

Conclusion

En conclusion, la Commission ad hoc recommande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter les conclusions du Préavis 05-2024.

Pour la Commission ad hoc
Nathalie Lude, Présidente